



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **31 octobre 2011**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Avenant n° 1 au contrat de location entre la commune de Vandœuvres et Swisscom (Suisse) SA concernant l'immeuble sis à la route de Choulex 2-4, parcelle n° 2270, domaine privé communal

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver l'avenant n° 1 au contrat de location signé le 11 décembre 2001 entre la commune de Vandœuvres et Swisscom (Suisse) SA concernant l'immeuble sis à la route de Choulex 2-4, parcelle n° 2270, domaine privé communal, prolongeant ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2026.
2. De charger le Maire et un de ses Adjoints de procéder à la signature de l'acte nécessaire à cette opération.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 décembre 2011

Vandœuvres, le 9 novembre 2011

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE